



S.I.V.O.M TARN – LUMENSONESQUE
6, Route de la Gare 12520 AGUESSAC

TEL : 05 65 59 82 07 FAX : 05 65 58 73 03

EAU – ASSAINISSEMENT

e.mail : Secretariat@sivom-tarn-lumensonesque.fr

Aguessac, le 25 novembre 2021

COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL du 24/11/2021

Présents : Présents : CAREL René, MICHALET Jacques (Aguessac), INGUIMBERTY Pierre, (Compeyre), BOISSET Etienne (la Cresse), GREFFIER Alexandre, FAUCHER Gilbert (Paulhe), POURQUIE Bernard, VAISSETTE Alain (Rivière-sur-Tarn), ARGUEL Jean-Claude, CHAUCHARD Joel (Verrières)

Absent excusé : FRAYSSINHES Philippe (La Cresse)

Ajout d'un point à l'ordre du jour : Monsieur le Président sollicite le Conseil syndical pour ajouter le point suivant à l'ordre du jour « Eaux usées de Mostuéjols : renouvellement des conventions (convention de prestations de service et convention de raccordement)
Le conseil syndical donne un avis favorable à l'unanimité

- Périmètres de protection – continuité de la procédure

La Déclaration d'Utilité Publique est indispensable pour autoriser la dérivation des eaux captées, déterminer autour du point de prélèvement des périmètres de protection, acquérir les terrains nécessaires à la réalisation du Périmètre de Protection Immédiate et grever de servitudes légales les terrains compris à l'intérieur du Périmètre de Protection Rapprochée afin de préserver la ressource en eau de pollutions éventuelles. L'Autorisation Environnementale est nécessaire pour autoriser le prélèvement de l'eau.

Monsieur le Président invite le Conseil syndical à engager les démarches nécessaires à l'autorisation administrative des captages, des travaux de prélèvement et de l'instauration des périmètres de protection et ce, conformément au Code de l'Environnement et au Code de la Santé Publique.

Voté à l'unanimité

- Révision du prix de l'heure de main d'œuvre

Considérant le prix de l'heure de main d'œuvre qui est de 30.00 € HT depuis 2006, il convient de le réviser.

Le prix de l'heure de main d'œuvre est fixé à 40.00 € HT (quarante euros) à compter du 1^{er} décembre 2021.

Voté à l'unanimité

- Renouvellement de la Ligne de Trésorerie

Considérant qu'il est nécessaire de renouveler à la ligne de trésorerie de 200 000 € ouverte en janvier 2021,

Vu la proposition du Crédit Agricole au taux de 0.80 %, la Ligne de trésorerie est renouvelée pour une durée de 12 mois

Voté à l'unanimité

- **Décisions modificatives au budget**

Considérant que les crédits prévus à certains articles du budget sont insuffisants,

Le Conseil syndical décide de voter les crédits suivants :

Article/chap.	Désignation	Section/S	Voté
2031/20	Frais d'études	Inv.D	3 000 €
21531/21	Réseaux d'adduction d'eau	Inv.D	-3 000 €
6411/012	Salaires, appointements...	Fonct.D	20 000 €
6451/012	Cotisations à l'Urssaf	Fonct.D	15 000 €
70111/70	Vente d'eau	Fonct.R	35 000 €

TOTAL Sélection

Dépenses	35 000 €
Recettes	35 000 €
Différence (D-R)	0 €

Voté à l'unanimité

- **Eaux usées de Mostuéjols : renouvellement des conventions**

Le Conseil Syndical décide de renouveler la convention de raccordement au réseau d'eaux usées à compter du 15 décembre 2021 pour une durée de 10 ans ainsi que la convention de prestation de service.

- **Affaires diverses**

Point sur les affaires en cours :

- 2 fuites importantes ont été trouvées et réparées (1 sur Paulhe et 1 au Rascalat)
- Dévoiement d'une conduite à Paulhe sur 110 ml, réalisé par l'entreprise Hernan.
- Remplacement d'une partie de réseau d'eau à Villeneuve
- Création d'un réseau collectif d'eaux usées à Villeneuve, permettant de raccorder 7 abonnés
- Commande de 250 compteurs ITRON pour renouveler le parc compteurs du village de Compeyre
- Remplacement du lave-linge pour le service technique (coût 490 €)

Réflexion sur l'amélioration du rendement du réseau : définition d'un plan d'actions – réunion le 25/11/2021 avec les services de l'Etat

Réflexion sur l'existence des réseaux PVC : le SIVOM doit répertorier les réseaux posés avant 1980 et les remplacer

Bilan de la prestation de service avec la SAUR : après 6 mois de fonctionnement, un point a été fait : satisfaction des 2 parties

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.



Le Président du SIVOM, Gilbert FAUCHER